

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 27 juin 2017 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Sandra East, Paule Fortier, Karine Laramée, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, Lola St-Pierre, MM. Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mmes Diane Cyr, Manon Fleury, Sylvie Legault et M. Christian Slachetka, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Sylvain Bruneau, dir. gén. adj., Jean-François Lebeau, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mme Chantal Major, dir. serv. ress. fin., MM. Roch-André Malo, dir. serv. org. scol., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat. et Mme Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm.

Mmes Josée Bastien et Danielle Laramée ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-170627-4661

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2017.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Julie Lauzon, présidente du comité de parents, interpelle les membres du conseil des commissaires relativement au départ de M^e Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général et directeur du Services des affaires corporatives et des communications. Elle fait la lecture de la résolution # ECP – 170615 – MERCI. Elle offre les sincères remerciements du comité de parents au secrétaire général.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-170627-4662

Mme Manon Fleury, commissaire-parent, et Mme Karine Lefrançois, commissaire, demandent d'ajouter le sujet « Motion de félicitations – 12^e Gala reconnaissance pour l'action bénévole scolaire au sein de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles » au point 20.2. *Varia* de l'ordre du jour;

La présidente, Mme Paule Fortier, demande d'ajouter le sujet « Motion de félicitations – Hommage aux retraités » au point 20.3. *Varia* de l'ordre du jour;

Mme Sylvie Legault, commissaire-parent, demande d'ajouter le sujet « Motion de félicitations – Gala mérites de l'école secondaire Rive-Nord » au point 20.4. *Varia* de l'ordre du jour;

Mme Sandra East, commissaire, demande d'ajouter le sujet « Motion de félicitations – Camilia Chavez-Ducharme » au point 20.5. *Varia* de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Karine Laramée

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 5.1. Plan québécois des infrastructures 2018-2028 – Adoption;
6. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 6.1. Budget initial 2017-2018 – Adoption;
 - 6.2. Budget des investissements 2018-2019 et mesure Réfection et transformation des bâtiments (50624) 2017-2018 (pour réalisation des travaux en 2018-2019) – Adoption;
 - 6.3. Mesure « Maintien d'actifs immobiliers » (50620) 2017-2018 (pour réalisation des travaux en 2018-2019) – Adoption;
 - 6.4. Politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (RM-01) – Adoption;
 - 6.5. Plan triennal de vérification interne 2017-2020 – Adoption;
 - 6.6. Comité de répartition des ressources de la CSSMI – Adoption;
 - 6.7. Division cadastrale - Corporation de l'Abbaye d'Oka – Adoption;
7. Rapport du directeur général – Adjudication de contrat – Réfection du gymnase et ajout de ventilation à l'école des Érables (rés. n° CC-170516-4650) – Information;
8. Construction d'une nouvelle école primaire à Mirabel (secteur Domaine-Vert Nord) - Acquisition de terrain – Adoption;
9. Formation du comité de sélection pour l'évaluation qualitative de firmes de professionnels pour le projet de construction d'un complexe serricole au Centre de formation agricole de Mirabel – Adoption;
10. Adjudication de contrats durant la période estivale – Adoption;
11. Avis et recommandations du protecteur de l'élève – Adoption; (*huis clos*)
12. Demande de report des élections scolaires 2018 – Adoption;
13. Division du territoire de la CSSMI en circonscriptions électorales – Adoption;
14. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 14.1. École Rose-des-Vents – Adoption;
 - 14.2. École Sainte-Scholastique – Adoption;
 - 14.3. École des Moissons – Adoption;
 - 14.4. École Emmanuel-Chenard – Adoption;
15. *Règlement sur la participation à distance aux séances du conseil des commissaires* (SIP-27) – Adoption;
16. Participation au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) – Adoption;
17. Nomination du secrétaire général et du directeur du Service des affaires corporatives et des communications – Adoption; (*huis clos*)

- 18.1. Compte rendu de la commission d'étude éducative du 9 mai 2017 et projet de compte rendu de la commission d'étude éducative du 6 juin 2017;
- 18.2. Compte rendu de la commission d'étude administrative du 18 avril 2017;
- 19.2.1. Rapport du comité de parents du 1^{er} juin 2017;
- 19.4.1. Nouveaux établissements;
20. Varia :
 - 20.1. Dépôt du projet de calendrier politique 2017-2018 – Information;
 - 20.2. Motion de félicitations – 12^e Gala reconnaissance pour l'action bénévole scolaire au sein de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;
 - 20.3. Motion de félicitations – Hommage aux retraités;
 - 20.4. Motion de félicitations – Gala méritas de l'école secondaire Rive-Nord;
 - 20.5. Motion de félicitations – Camilia Chavez-Ducharme;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2018-2028

Résolution n° CC-170627-4663

ATTENDU les besoins en places-élèves au primaire dans le secteur de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au cours des prochaines années;

ATTENDU les besoins en places-élèves au secondaire dans le secteur ouest de la Commission scolaire au cours des prochaines années;

ATTENDU les développements résidentiels, particulièrement dans les villes de Mirabel et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU le déplacement actuel de plusieurs groupes d'élèves vers des écoles environnantes afin de pallier le débordement de clientèle;

ATTENDU que ces mesures alternatives ne pourront plus pallier l'augmentation prévue des tendances de clientèle à moyen terme;

ATTENDU les résolutions n^{os} CC-140527-4085 et CC-160517-4475 demandant des ajouts d'espace dans des écoles primaires de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU les résolutions n^{os} CC-080219-2834, CC-090623-3085, CC-091208-3176 et CC-100622-3300, demandant et réitérant la construction d'une nouvelle école secondaire à Mirabel;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur la construction d'une nouvelle école primaire d'une capacité d'accueil de 3 groupes de préscolaires et de 18 groupes de primaires à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

DE RÉITÉRER la demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la construction d'une nouvelle école secondaire d'une capacité d'accueil de 1200 places-élèves à Mirabel, dans le secteur Saint-Augustin;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux villes de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et de Mirabel;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 891.

Adopté

BUDGET INITIAL 2017-2018

Résolution n° CC-170627-4664

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU que ce budget prévoit un déficit d'exercice qui n'excède pas le montant maximum de l'appropriation du surplus accumulé autorisé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 32 772 590 110 \$, en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2017-2018;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire doit être fixé conformément aux décisions prises par le gouvernement du Québec;

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette et de le transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

DE FIXER le taux de la taxe scolaire à 26,539 ¢ du 100 \$ d'évaluation uniformisée;

DE MANDATER la Direction générale de s'assurer de la conformité de la taxation scolaire et des subventions pour l'année scolaire 2017-2018 à toute réglementation gouvernementale et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 892.

POUR (11) : Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, Sandra East, Paule Fortier, Karine Laramée, Karine Lefrançois, Sylvie Legault, Marie-Hélène St-Georges et Lola St-Pierre.

CONTRE (2) : Diane Cyr et Manon Fleury.

ABSTENTION (1) : Christian Slachetka.

Adopté

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2018-2019 ET MESURE RÉFECTION ET TRANSFORMATION DES BÂTIMENTS (50624) 2017-2018 (POUR RÉALISATION DES TRAVAUX EN 2018-2019)

Résolution n° CC-170627-4665

ATTENDU le budget des investissements et la mesure Réfection et transformation des bâtiments (50624) pour la période 2018-2019;

ATTENDU le projet des règles budgétaires pour l'année 2018-2019;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'AUTORISER le budget des investissements et la mesure Réfection et transformation des bâtiments (50624) pour l'année 2018-2019, lesquels comprennent des projets de réfection et transformation des bâtiments, du mobilier, appareillage et outillage (MAO) et l'informatique pour un montant de 5 814 133 \$;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 893.

Adopté

MESURE « MAINTIEN D'ACTIFS IMMOBILIERS » (50620) 2017-2018 (POUR RÉALISATION DES TRAVAUX EN 2018-2019)

Résolution n° CC-170627-4666

ATTENDU que le projet de règles budgétaires 2017-2018 des commissions scolaires comprend une allocation spécifique visant à financer des travaux de réparation ou de réfection de leurs bâtiments, soit la mesure « Maintien d'actifs immobiliers » (50620), laquelle inclut les sous-mesures suivantes :

- Mesure 50621 « Maintien des bâtiments »;
- Mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien »;
- Mesure 50625 « Maintien des bâtiments – Budget additionnel »;
- Mesure 50626 « Résorption du déficit de maintien – Budget additionnel »;

ATTENDU que la Commission scolaire doit présenter ses projets au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'AUTORISER la Direction générale à présenter au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur les projets identifiés;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 894.

Adopté

POLITIQUE RELATIVE À L'OCTROI DE CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION (RM-01)

Résolution n° CC-170627-4667

ATTENDU les modifications à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, à ses règlements ainsi qu'à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario;

ATTENDU la nécessité de réviser la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour tenir compte de ces changements;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Denis Chabot

D'ADOPTER la nouvelle Politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (RM-01);

DE PRÉVOIR l'entrée en vigueur de ladite Politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (RM-01) en date du 1^{er} juillet 2017;

DE VERSER ladite Politique au répertoire des présentes sous la cote 895.

Adopté

PLAN D'INTERVENTION TRIENNAL EN VÉRIFICATION INTERNE 2017-2020

Résolution n° CC-170627-4668

ATTENDU la Politique de vérification interne (ACC-13) de la Commission scolaire;

ATTENDU que suivant la Politique de vérification interne (ACC-13) de la Commission scolaire, le conseil des commissaires doit adopter un *Plan d'intervention en vérification interne*, ainsi que tout projet d'actualisation d'un tel plan;

ATTENDU que le Plan d'intervention triennal en vérification interne 2014-2017 de la Commission scolaire vient à échéance le 30 juin 2017 (rés. n° CC-140527-4089);

ATTENDU la démarche d'identification et d'évaluation des activités à risques réalisée en prévision du cinquième plan d'intervention triennal en vérification interne 2017-2020;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER le Plan d'intervention triennal en vérification interne 2017-2020 de la Commission scolaire;

DE VERSER ledit Plan d'intervention triennal en vérification interne 2017-2020 au répertoire des présentes sous la cote 896.

Adopté

COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES – INSTITUTION

Résolution n° CC-170627-4669

ATTENDU l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2017 des articles 193.2 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique* concernant le comité de répartition des ressources;

ATTENDU que la Commission scolaire doit instituer un comité de répartition des ressources conformément à la loi;

ATTENDU la consultation faite auprès de l'Association des directions d'établissement d'enseignement des Laurentides (ADEL) et de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Sylvie Legault

D'INSTITUER le comité de répartition des ressources de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles conformément à la SIP-29 : *Comité de répartition des ressources*;

DE PRÉVOIR l'entrée en vigueur du comité de répartition des ressources de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles au 1^{er} juillet 2017;

DE VERSER la SIP-29 : *Comité de répartition des ressources* au répertoire des présentes sous la cote 897.

Adopté

DIVISION CADASTRALE – CORPORATION DE L'ABBAYE D'OKA

Résolution n° CC-170627-4670

ATTENDU les représentations du conseil d'administration de la Corporation de l'Abbaye d'Oka (ci-après la « Corporation ») afin de procéder à un plan de redressement pour éviter la faillite;

ATTENDU qu'un élément essentiel de ce plan de redressement consiste à procéder à une liquidation rapide de certains actifs de la Corporation;

ATTENDU qu'il appert des démarches effectuées par la Corporation qu'il serait plus facile de vendre ses actifs en morcelant les lots appartenant actuellement à la Corporation;

ATTENDU les démarches effectuées par la Corporation auprès de la Commission de protection du territoire agricole pour séparer en lots distincts différentes parties des lots appartenant à la Corporation;

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles est créancière prioritaire de la Corporation pour des comptes de taxes impayés;

ATTENDU que les montants de taxes scolaires impayés seront imputés aux nouveaux lots créés, au prorata de la valeur des lots ainsi créés;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Lola St-Pierre

DE DONNER son accord à la Corporation de l'Abbaye d'Oka dans ses démarches auprès de la Commission de protection du territoire agricole en vue d'obtenir les modifications cadastrales des lots actuels leur appartenant;

DE SIGNIFIER à qui de droit que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles accepte toute division cadastrale différente de celle actuellement en vigueur pour la Corporation, dans la mesure où les montants de taxes scolaires impayés seront imputés aux nouveaux lots, au prorata de la valeur des lots ainsi créés.

Adopté

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉFECTION DU GYMNASSE ET AJOUT DE VENTILATION À L'ÉCOLE DES ÉRABLES (RSL. N° CC-170516-4650) – INFORMATION

À la demande du directeur général, M. Jean-François Lachance, le directeur du Service des ressources matérielles, M. Denis Riopel, informe les membres du conseil des commissaires que le contrat pour la réalisation des travaux de réfection du gymnase et ajout de ventilation à l'école des Érables a été adjugé à l'entrepreneur général Banexco inc. pour la somme de 222 000 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme, conformément à la résolution n° CC-170516-4650.

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À MIRABEL (SECTEUR DOMAINE-VERT NORD) – ACQUISITION DE TERRAIN

Résolution n° CC-170627-4671

ATTENDU l'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 17 août 2016, de réaliser le projet de construction d'une école primaire à Mirabel;

ATTENDU qu'en vertu des orientations gouvernementales, le terrain à cet effet est fourni par la Ville de Mirabel;

ATTENDU que la Ville de Mirabel souhaite céder à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles le lot 5 770 515 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, aux fins de construction d'une nouvelle école à Mirabel (secteur Domaine-Vert Nord), conformément à la résolution n° 975-11-2016 du conseil municipal de la Ville;

ATTENDU que la Ville souhaite également céder à la Commission scolaire le lot 6 118 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

ATTENDU que des servitudes devront être consenties à la Ville de Mirabel pour assurer l'entretien et le bon fonctionnement des infrastructures ainsi que pour un passage piétonnier;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ACQUÉRIR de la Ville de Mirabel, pour la somme totale d'un dollar (1 \$), les lots suivants :

- un terrain vacant situé à Mirabel, connu et désigné comme étant le lot 5 770 515 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, d'une superficie totale approximative de 18 847,9 m²; et

- un terrain vacant situé à Mirabel, connu et désigné comme étant le lot 6 118 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, d'une superficie totale approximative de 1 436,3 m².

DE CONSENTIR à la Ville de Mirabel toutes les servitudes requises au présent projet;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER ledit acte de cession et les actes de servitudes au répertoire des présentes sous la cote 898.

Adopté

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ÉVALUATION QUALITATIVE DE FIRMES DE PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SERRICOLE AU CENTRE DE FORMATION AGRICOLE DE MIRABEL

Résolution n° CC-170627-4672

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de réaliser le projet de construction d'un complexe serricole au Centre de formation agricole de Mirabel;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*;

ATTENDU la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* du Conseil du trésor;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer une firme d'architecture, une firme d'ingénierie en mécanique-électricité, une firme d'ingénierie en structure et civil ainsi qu'une firme d'ingénierie des sols, matériaux et géo-environnement pour le projet de construction d'un complexe serricole au Centre de formation agricole de Mirabel;

ATTENDU que les honoraires estimés pour chacune des firmes sont supérieurs au seuil d'appel d'offres public de 100 000 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public d'évaluation qualitative de firmes professionnelles;

ATTENDU qu'un comité de sélection doit procéder à l'évaluation qualitative de firmes professionnelles;

ATTENDU que le comité de sélection doit être nommé avant le lancement de l'appel d'offres public;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE FORMER un comité de sélection composé des personnes suivantes :

1. Mme Véronique Beaudoin, ingénieure, régisseuse au Service des ressources matérielles;
2. M. Gabriel Colette, ingénieur, régisseur au Service des ressources matérielles;
3. M. Pierre Denis, architecte, régisseur au Service des ressources matérielles;

4. M. Jean-Marc Boudreau, ingénieur agricole, spécialiste en serriculture, à titre de membre externe à l'organisation, sous réserve de son acceptation et de sa disponibilité, ou tout autre membre du Service des ressources matérielles des commissions scolaires des régions de Laval, des Laurentides, de Lanaudière;
5. le secrétaire général de la Commission scolaire, ou, le cas échéant, son représentant, à titre de secrétaire du comité.

DE CONVENIR que ledit comité de sélection siégera à huis clos.

Adopté

ADJUDICATION DE CONTRATS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CC-170627-4673

ATTENDU la période estivale;

ATTENDU la nécessité d'émettre des contrats et commandes durant la période estivale;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'AUTORISER le directeur général à émettre les commandes et contrats nécessaires, conformément aux dispositions des politiques en vigueur, suivant les disponibilités budgétaires et de faire rapport de ces adjudications à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

DIVISION DU TERRITOIRE DE LA CSSMI EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES – ADOPTION

Résolution n° CC-170627-4674

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., c. E-2.3) relatives à la division du territoire de la commission scolaire en circonscriptions électorales;

ATTENDU l'adoption du projet de division du territoire de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) en circonscriptions électorales par le conseil des commissaires suivant la résolution n° CC-170425-4622;

ATTENDU la publication d'un avis public d'adoption du projet de division en circonscriptions électorales dans les journaux locaux conformément à l'article 9 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU qu'aucune opposition au projet de division en circonscriptions électorales n'a été reçue par le directeur général de la Commission scolaire;

ATTENDU l'article 9.6 de la *Loi sur les élections scolaires*, lequel prévoit que le conseil des commissaires doit adopter, par le vote d'au moins les 2/3 des membres ayant droit de vote, une résolution divisant en circonscriptions électorales le territoire de la CSSMI;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADOPTER par le vote d'au moins les 2/3 des membres ayant droit de vote, conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections scolaires*, la division du territoire de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles en circonscriptions électorales en vue des prochaines élections scolaires comme suit :

Circonscription électorale numéro 01 (21 860 électeurs)

Elle comprend les municipalités suivantes : Saint-Placide (M), Oka (M) et Saint-Joseph-du-Lac (M).

Elle comprend aussi l'établissement indien de Kanesatake.

Elle comprend également une partie de la Ville de Mirabel délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du chemin du Grand-Brûlé et de la limite ouest de la Commission scolaire, la limite ouest et nord de la Commission scolaire, la ligne à haute tension croisant le chemin de la Côte Nord, la limite municipale sud et la limite ouest de la Commission scolaire jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 02 (17 361 électeurs)

Elle comprend les municipalités suivantes : Pointe-Calumet (M) et Sainte-Marthe-sur-le-Lac (V).

Circonscription électorale numéro 03 (22 834 électeurs)

Elle comprend la Ville de Deux-Montagnes.

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Saint-Eustache délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la montée Leblanc et de la limite municipale nord, la montée Leblanc, le chemin du Chicot, la montée du Domaine, le boulevard Arthur-Sauvé, l'autoroute 640, la rivière du Chêne, la rivière des Mille Îles et la limite municipale sud, ouest et nord jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 04 (22 900 électeurs)

Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Eustache délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la montée Saint-Charles et de la limite municipale nord, la limite municipale nord et est, la rivière des Mille Îles, la rivière du Chêne, l'autoroute 640, le boulevard Arthur-Sauvé, la montée du Domaine, le chemin du Chicot, la montée Leblanc et la limite municipale nord jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 05 (19 082 électeurs)

Elle comprend la Ville de Boisbriand.

Circonscription électorale numéro 06 (16 504 électeurs)

Elle comprend la Ville de Rosemère.

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Blainville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du prolongement de la ligne arrière de la rue de la Renaissance (côté nord-est) et de la ligne à haute tension, cette ligne à haute tension, la rue Montauban, le Rang Saint-François, la limite municipale est et sud, le boulevard d'Annecy, la ligne arrière de la rue de la Renaissance (côté nord-est) et le prolongement de cette ligne arrière jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 07 (22 680 électeurs)

Elle comprend la Ville de Sainte-Thérèse.

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Mirabel délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du chemin Notre-Dame et de la limite municipale est, la limite municipale est et sud, la ligne à haute tension croisant le chemin de la Côte Nord, la limite nord de la Commission scolaire, le prolongement de la ligne arrière de la rue Gabriel-Cusson (côté sud-est), cette ligne arrière, le prolongement de la ligne arrière de la rue Étienne-Desmarteaux (côté sud-est), cette ligne arrière, la ligne arrière de la rue Notre-Dame (côté sud-est) et la ligne arrière du chemin Notre-Dame (côté sud-est) jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 08 (18 247 électeurs)

Elle comprend une partie de la Ville de Blainville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard Céloron et du chemin du Plan-Bouchard, le prolongement de ce chemin (excluant la rue de l'Andalou), la limite municipale est, le Rang Saint-François, la rue de Montauban, la ligne à haute tension, le prolongement de la ligne arrière de la rue de la Renaissance (côté nord-est), cette ligne arrière, le boulevard d'Annecy, la limite municipale sud et ouest, le prolongement de la rue Gilles-Vigneault, cette rue, la rue Anne-Hébert, la rue Alain, la 76e Avenue Ouest, le boulevard du Curé-Labelle et le chemin du Plan-Bouchard jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 09 (19 159 électeurs)

Elle comprend une partie de la Ville de Blainville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard du Curé-Labelle et de la limite municipale nord, la limite municipale nord et est, le prolongement du chemin du Plan-Bouchard (incluant la rue de l'Andalou), ce chemin, le boulevard du Curé-Labelle, la 76e Avenue Ouest, la rue Alain, la rue Anne-Hébert, la rue Gilles-Vigneault, le prolongement de cette rue, la limite municipale ouest et nord jusqu'au point de départ.

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Mirabel délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale est et du chemin Notre-Dame, la ligne arrière de ce chemin (côté sud-est), la ligne arrière de la rue Notre-Dame (côté sud-est), la ligne arrière de la rue Étienne-Desmarceaux (côté sud-est), le prolongement de cette ligne arrière, la ligne arrière de la rue Gabriel-Cusson (côté sud-est), le prolongement de cette ligne arrière, la limite de la Commission scolaire et la limite municipale est jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 10 (18 304 électeurs)

Elle comprend les municipalités suivantes : Lorraine (V) et Bois-des-Filion (V).

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Terrebonne délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et de l'autoroute 640, cette autoroute, la limite est de la Commission scolaire, la rivière des Mille Îles et la limite municipale ouest jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 11 (16 019 électeurs)

Elle comprend la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Terrebonne délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la montée Gagnon et de la limite municipale nord, cette limite municipale, la limite est de la Commission scolaire, l'autoroute 640 et la limite municipale ouest et nord jusqu'au point de départ.

DE DEMANDER au directeur général de transmettre à la Commission de la représentation une copie certifiée de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

HUIS CLOS

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Résolution n° CC-170627-4675

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 25.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-170627-4676

Il est proposé par Mme Sylvie Legault

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 21 h 5.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Résolution n° CC-170627-4677

ATTENDU le *Règlement sur la procédure de traitement des plaintes* (SIP-25) de la Commission scolaire;

ATTENDU la plainte de (nom) adressée au protecteur de l'élève (plainte n° PÉ 1617-02);

ATTENDU le respect de la procédure prévue audit Règlement;

ATTENDU l'avis du protecteur de l'élève;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE RECEVOIR l'avis et le rapport du protecteur de l'élève de la Commission scolaire concernant la révision de la décision prise par le conseil des commissaires le 25 avril dernier qui maintenait le refus d'admettre au préscolaire l'enfant (nom) (rés. n° CC-160425-4634);

DE PRENDRE ACTE de l'avis et des recommandations du protecteur de l'élève;

DE MAINTENIR la décision de refuser d'admettre au préscolaire l'enfant (nom);

DE VERSER l'avis et le rapport du protecteur de l'élève au répertoire des présentes sous la cote 899.

Adopté

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Résolution n° CC-170627-4678

ATTENDU le *Règlement sur la procédure de traitement des plaintes* (SIP-25) de la Commission scolaire;

ATTENDU la plainte de (nom) adressée au protecteur de l'élève (plainte n° PÉ 1617-03);

ATTENDU le respect de la procédure prévue audit Règlement;

ATTENDU l'avis du protecteur de l'élève;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RECEVOIR l'avis et le rapport du protecteur de l'élève de la Commission scolaire concernant le processus menant à la prise de décision visant l'admission précoce au préscolaire en lien avec la décision prise par le conseil des commissaires le 25 avril dernier qui maintenait le refus d'admettre au préscolaire un enfant (rés. n° CC-160425-4635);

DE PRENDRE ACTE de l'ensemble des recommandations du protecteur de l'élève;

DE MAINTENIR la décision de refuser d'admettre au préscolaire l'enfant (nom);

DE VERSER l'avis et le rapport du protecteur de l'élève au répertoire des présentes sous la cote 900.

Adopté

MODIFICATION À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE ROSE-DES-VENTS

Résolution n° CC-170627-4679

ATTENDU qu'en vertu de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

ATTENDU la résolution n° CC-160621-4500 établissant la composition du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU la composition actuelle du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents, telle qu'établie par le conseil des commissaires (Composition des conseils d'établissement des écoles primaires et secondaires – SIP-13);

ATTENDU la volonté de l'école Rose-des-Vents de conserver la présente composition de son conseil d'établissement;

ATTENDU le résultat de la consultation effectuée auprès des parents et des membres du personnel de l'école Rose-des-Vents;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école;

ATTENDU la demande du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents à l'effet de maintenir la composition actuelle du conseil d'établissement (rés. n° CE 16/17 / 046);

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ÉTABLIR comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents à compter du 1^{er} juillet 2017 :

- dix membres, dont cinq parents, quatre enseignants et un membre du service de garde.

Adopté

MODIFICATION À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINTE-SCHOLASTIQUE

Résolution n° CC-170627-4680

ATTENDU qu'en vertu de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

ATTENDU la résolution n° CC-160621-4502 établissant la composition du conseil d'établissement de l'école Sainte-Scholastique pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU la composition actuelle du conseil d'établissement de l'école Sainte-Scholastique, telle qu'établie par le conseil des commissaires (Composition des conseils d'établissement des écoles primaires et secondaires – SIP-13);

ATTENDU la volonté de l'école Sainte-Scholastique de conserver la présente composition de son conseil d'établissement;

ATTENDU le résultat de la consultation effectuée auprès des membres du personnel de l'école Sainte-Scholastique;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école;

ATTENDU la demande du conseil d'établissement de l'école Sainte-Scholastique à l'effet de maintenir la composition actuelle du conseil d'établissement (rés. n° CE 16/17/16);

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ÉTABLIR comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école Sainte-Scholastique à compter du 1^{er} juillet 2017 :

- huit membres, dont quatre parents, trois enseignants et un membre du personnel de soutien.

Adopté

MODIFICATION À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES MOISSONS

Résolution n° CC-170627-4681

ATTENDU qu'en vertu de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

ATTENDU la résolution n° CC-160621-4504 établissant la composition du conseil d'établissement de l'école des Moissons pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU la composition actuelle du conseil d'établissement de l'école des Moissons, telle qu'établie par le conseil des commissaires (Composition des conseils d'établissement des écoles primaires et secondaires – SIP-13);

ATTENDU la volonté de l'école des Moissons de conserver la présente composition de son conseil d'établissement;

ATTENDU le résultat de la consultation effectuée auprès des parents et des membres du personnel de l'école des Moissons;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école;

ATTENDU la demande du conseil d'établissement de l'école des Moissons à l'effet de maintenir la composition actuelle du conseil d'établissement (rés. n° CE 16-17/064);

Il est proposé par Mme Lola St-Pierre

D'ÉTABLIR comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école des Moissons à compter du 1^{er} juillet 2017 :

- dix membres, dont cinq parents, trois enseignants, un professionnel et un membre du personnel non enseignant.

Adopté

MODIFICATION À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE EMMANUEL-CHÉNARD

Résolution n° CC-170627-4682

ATTENDU qu'en vertu de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

ATTENDU la composition actuelle du conseil d'établissement de l'école Emmanuel-Chénard, telle qu'établie par le conseil des commissaires et apparaissant à la Composition des conseils d'établissement des écoles primaires et secondaires (SIP-13);

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école;

ATTENDU la demande du conseil d'établissement de l'école Emmanuel-Chénard à l'effet de modifier la composition du conseil d'établissement (rés. n° CE EC 2017-05-16 #61);

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ÉTABLIR comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école Emmanuel-Chénard à compter du 1^{er} juillet 2017 :

- dix membres, dont cinq parents, trois enseignants, un membre du personnel de soutien et un membre du personnel du service de garde.

Adopté

RÈGLEMENT SUR LA PARTICIPATION À DISTANCE AUX SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES (SIP-27) – ADOPTION

Résolution n° CC-170627-4683

ATTENDU l'entrée en vigueur de la modification à l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la participation à distance aux séances du conseil des commissaires;

ATTENDU la résolution du conseil des commissaires relative à l'adoption d'un projet de modification au *Règlement sur la participation à distance aux séances du conseil des commissaires* (SIP-27) afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* (rés. n° CC-170425-4624);

ATTENDU la publication d'un avis public donné à cet effet conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU qu'une copie du projet de modification au *Règlement sur la participation à distance aux séances du conseil des commissaires* (SIP-27) a été transmise aux conseils d'établissement et au comité de parents conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU le *Règlement sur la participation à distance aux séances du conseil des commissaires* (SIP-27);

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

D'ADOPTER le Règlement sur la participation à distance aux séances du conseil des commissaires (SIP-27);

DE PRÉVOIR l'entrée en vigueur du Règlement sur la participation à distance aux séances du conseil des commissaires (SIP-27) le jour de la publication de l'avis public de son adoption;

DE VERSER le Règlement sur la participation à distance aux séances du conseil des commissaires (SIP-27) au répertoire des présentes sous la cote 901.

Adopté

DEMANDE DE REPORT DES ÉLECTIONS SCOLAIRES 2018

Résolution n° CC-170627-4684

ATTENDU que la Loi sur les élections scolaires prévoit que les élections scolaires sont tenues tous les quatre ans et que les prochaines élections sont prévues le 4 novembre 2018 (art. 2 et 3);

ATTENDU que la Loi électorale prévoit que les élections générales provinciales auront lieu en octobre 2018 (art. 129);

ATTENDU que la proximité de la tenue des élections provinciales et scolaires à l'automne 2018 risque de nuire à la démocratie et à l'organisation de ces élections;

ATTENDU qu'il y a lieu de s'assurer de la mise en place de tous les moyens nécessaires pour favoriser la démocratie scolaire;

ATTENDU la volonté d'arrimer les élections scolaires aux élections municipales;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE DEMANDER le report des élections scolaires prévues en novembre 2018;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, aux députés provinciaux du territoire de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et à toutes les commissions scolaires du Québec.

Adopté

PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE (ACELF)

Résolution n° CC-170627-4685

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'AUTORISER madame Sandra East, commissaire, à participer au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2017 à Calgary.

Adopté

HUIS CLOS

ENGAGEMENT ET NOMINATION – DIRECTION ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL À LA DIRECTION DU SERVICE DES AFFAIRES CORPORATIVES ET DES COMMUNICATIONS

Résolution n° CC-170627-4686

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 21 h 35.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-170627-4687

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 21 h 47.

ENGAGEMENT ET NOMINATION – DIRECTION ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL À LA DIRECTION DU SERVICE DES AFFAIRES CORPORATIVES ET DES COMMUNICATIONS

Résolution n° CC-170627-4688

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des administrateurs (RH-05);

ATTENDU l'affichage du poste de directeur et secrétaire général à la Direction du service des affaires corporatives et des communications adressé à l'interne et à l'externe de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ENGAGER ET DE NOMMER madame France Pedneault à une fonction de directrice et secrétaire générale à la Direction du service des affaires corporatives et des communications et de la soumettre à une période de probation d'une année.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – 12^e GALA RECONNAISSANCE POUR L'ACTION BÉNÉVOLE SCOLAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

Résolution n° CC-170627-4689

ATTENDU que le 12^e Gala reconnaissance de l'action bénévole scolaire de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles a eu lieu le 24 mai 2017;

ATTENDU le travail colossal du comité organisateur du Gala Reconnaissance;

ATTENDU que le Gala Reconnaissance est préparé par des bénévoles pour souligner le travail des bénévoles de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU les performances faites par tous ces jeunes talents de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU les propos élogieux reçus de toute part en lien avec le Gala reconnaissance de l'action bénévole scolaire.

Il est proposé par Mmes Manon Fleury et Karine Lefrançois

DE FÉLICITER officiellement le comité de parents pour la tenue de ce Gala et les membres du comité organisateur du 12^e Gala Reconnaissance de l'action bénévole scolaire;

DE FÉLICITER officiellement tous nos jeunes talents qui ont participé et enrichis la soirée de leurs prestations;

DE REMERCIER l'ensemble des partenaires de l'événement.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – GALA MÉRITAS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE RIVE-NORD

Résolution n° CC-170627-4690

ATTENDU la tenue du gala méritas de l'école secondaire Rive-Nord, le 25 mai dernier;

ATTENDU que cette soirée a fait une grande place au talent et à la créativité;

ATTENDU la qualité de cette soirée et de l'animation par 3 élèves de l'école;

Il est proposé par Mme Sylvie Legault

D'ADRESSER des félicitations à la direction, aux membres du comité organisateur ainsi qu'aux bénévoles pour leur implication et leur dévouement auprès des élèves.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – CAMILIA CHAVEZ-DUCHARME

Résolution n° CC-170627-4691

ATTENDU la remise de la bourse Tony Licursi lors du match spécial CSSMI-Impact de Montréal, le 13 mai dernier;

ATTENDU que cette bourse vise à rendre hommage à des élèves pour leur conciliation études et saines habitudes de vie;

ATTENDU le 34^e gala d'excellence scolaire du RSEQ qui a eu lieu à Laval pour souligner l'engagement et la persévérance d'étudiants-athlètes de partout en province dans leur sport et dans leurs études.

ATTENDU que Camilia Chavez-Ducharme, élève de la CSSMI, a reçu ces honneurs;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADRESSER des félicitations à Camilia Chavez-Ducharme pour avoir été reconnue meilleure étudiante-athlète de 5^e secondaire ayant le mieux concilié le sport et les études.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – HOMMAGE AUX RETRAITÉS

Résolution n° CC-170627-4692

ATTENDU la tenue de la soirée Hommage aux retraités, le mercredi 7 juin 2017;

ATTENDU que cette soirée gala à saveur italienne a été conçue à l'intention de 112 membres du personnel retraités de la CSSMI;

ATTENDU que la soirée entièrement organisée par des employés de la CSSMI a été un franc succès;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADRESSER des félicitations à tous les membres du comité organisateur ainsi qu'aux nombreux bénévoles.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-170627-4693

Il est proposé par Mme Sandra East

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 22 h 10.

Paule Fortier, présidente

France Pedneault, secrétaire générale